

Monsieur Christian ESTROSI
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur
06364 NICE CEDEX 4

Nice, le 22 JUL. 2015

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous associer à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et nous vous en remercions.

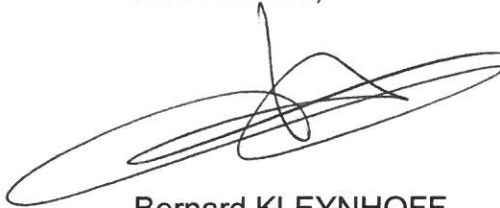
Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable sur ce projet.

Nous saluons votre souhait de permettre la réalisation d'opérations d'hébergements hôteliers et touristiques en cœur de station ainsi que l'amélioration et la sécurisation du domaine skiable par la modification qui sera apportée dans la Vallée du Riou.

Toutefois, notre Compagnie Consulaire vous fait part de ses inquiétudes quant à la nature « limitée » des extensions envisagées en zone N. Il serait préférable de revoir les possibilités admises dans ce cadre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Bernard KLEYNHOFF

DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr
Téléphone 04.93.13.75.22 - Télécopie 04.93.13.73.27
Réf. n° 160713-3674R